

PROPRETÉ : SIGNATURE DE LA CHARTE

AVEC GRAND DELTA HABITAT

Un partenariat inédit pour un territoire plus propre !



Lundi 12 mai 2025 à 11h, dans le quartier du Vieux Moulin à Montoux, la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat signe la première charte d'engagement en faveur de la propreté avec un bailleur social.

Christian Gros, président de l'agglomération, et Cyrille Gaillard, vice-président en charge de la politique de gestion des déchets, sont accompagnés de Michel Gontard, président de Grand Delta Habitat, première Coopérative Hlm à s'engager formellement aux côtés de la collectivité dans cette initiative inédite !

DES CONSTATS À PRENDRE EN COMPTE

Une étude récente a révélé des dysfonctionnements récurrents dans les communes : absence de corbeilles et de cendriers, déjections canines, dépôts sauvages et mégots au sol... qui ternissent le cadre de vie. Montoux, Pernes-les-Fontaines, Sorgues, Bédarrides et Althen-des-Paluds partagent des problématiques similaires retrouvées en centres-villes et aux abords des infrastructures publiques.

Des moyens importants sont mobilisés par l'agglomération (agents de terrain, matériel, budget), mais les résultats restent limités et sans implication collective.

La propreté dépend aussi de l'action conjointe des bailleurs sociaux, commerçants, entreprises, écoles, associations, habitants, visiteurs et Conseil de Développement.

UN ENGAGEMENT CONCRET ET PARTAGÉ

Face à ces enjeux, la communauté d'agglomération lance son plan propreté structuré autour de deux axes :

- Renforcer les équipements (corbeilles, cendriers, colonnes de tri, Points d'Apport Volontaire).
- Mobiliser les habitants et les partenaires dans une démarche collective.

Contacts Presse

Julie SESTIER

Responsable Pôle Communication
07 87 14 80 20
communication@granddelta.fr
www.granddelta.fr

Christine MAIGRET

Chargée de communication stratégique
06 27 72 93 00 - 04 90 61 15 54
christine.maigret@sorguesducomtat.fr



Une charte d'engagement a été rédigée avec les parties prenantes. Grand Delta Habitat est le premier signataire. Ce document acte des responsabilités claires :

- L'agglomération déploie des équipements modernes et intensifie ses actions de sensibilisation.
- Grand Delta Habitat améliore la gestion du tri, lutte contre les dépôts sauvages et accompagne ses locataires vers des comportements éco-responsables.

Les premières actions concrètes seront menées dans deux quartiers pilotes :

- Le Vieux Moulin à Montoux
- Les Mûriers à Sorgues
- Un déploiement à plus grande échelle est prévu par la suite.

UNE CHARTE, POUR QUOI FAIRE ?



L'objectif de la signature de cette charte entre la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et Grand Delta Habitat est de formaliser un engagement commun pour améliorer la propreté des espaces publics, particulièrement dans les quartiers des cinq communes où l'habitat collectif est géré par Grand Delta Habitat. La charte vise à garantir aux habitants un cadre de vie agréable en coordonnant les efforts des signataires pour :

- Renforcer la propreté des voiries, espaces verts, et autres espaces publics.
- Mener des actions de prévention et de sensibilisation sur le respect de l'espace public et la gestion des déchets.
- Lutter contre les dépôts sauvages et les encombrants, tout en favorisant le tri et le recyclage.

Cet engagement s'inscrit dans le cadre du Plan Propreté des espaces publics de l'agglomération et inclut des actions de valorisation et de pédagogie pour éveiller les consciences et encourager les bonnes pratiques. En réunissant les moyens humains, techniques, financiers et organisationnels de chaque partie, cette charte ambitionne de mettre en place une coopération inter-services efficace pour une propreté durable.

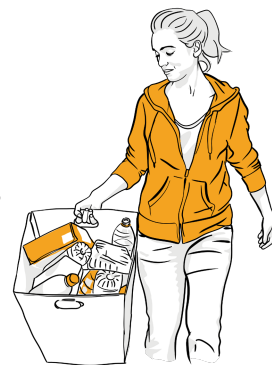
Lire annexe : Convention de la charte

RÉINVENTER L'ESPACE PUBLIC, UN DÉFI COLLECTIF

La devise est claire : « **La propreté de l'espace public est l'affaire de tous** ».

Cette conviction a été renforcée lors d'un séminaire organisé avec les élus communautaires, qui a permis de dégager quatre axes stratégiques :

- Éduquer à la propreté
- Favoriser le sentiment d'appropriation
- Accompagner le changement des habitudes
- Sensibiliser pour éveiller les consciences



“ **La propreté est l'affaire de tous. Les équipements seuls ne suffiront pas sans une prise de conscience collective.**

Cyrille Gaillard, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat délégué à la politique de gestion des déchets

L'agglomération articule sa stratégie autour de trois volets complémentaires :

- Préventif
- Curatif
- Répressif

UNE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

Pour accompagner ces actions, un plan de communication de terrain est déployé :

- Exposition itinérante « Sortez de l'ombre, voyez la vie en couleurs » sur les 5 communes

- Conseils de tri avec les éco-ambassadrices en visites et animations décentralisées
- Campagnes pédagogiques (affichage, numérique, événements citoyens)
- Diffusion renforcée auprès des partenaires locaux et en réunions communautaires (partenariat avec le GreenFest, création de vidéos avec les Conseils Municipaux des Jeunes...)

Le rendez-vous du 12 mai est l'occasion de sensibiliser sur les petits gestes du quotidien (ramasser, trier, signaler, respecter...), autant d'actes qui, mis bout à bout, permettent d'améliorer durablement le cadre de vie pour tous.

“ **En valorisant nos actions individuelles, nous construisons ensemble un avenir plus propre et plus durable. Chaque acte compte, chaque initiative est précieuse...** ” **Christian Gros, Président de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat**

GRAND DELTA HABITAT, UNE COOPERATIVE SOCIALE & SOLIDAIRE

Avec 41 000 logements locatifs en 2024, répartis sur 3 régions, 7 départements et 200 communes, Grand Delta Habitat est un acteur majeur de l'habitat sur le territoire. Depuis près de 60 ans, Grand Delta Habitat porte une attention particulière aux attentes des élus et de leurs habitants en accord avec l'évolution des modes de vie. Pleinement consciente de sa **responsabilité sociétale**, la Coopérative ne cesse de se réinventer tout en faisant évoluer ses missions et développe de nombreuses actions sociales et solidaires.



Elle est devenue, au fil des années, un relais essentiel de la politique du logement et de la cohésion sociale. Favoriser la convivialité et **promouvoir le bien vivre ensemble** sont des enjeux forts pour lesquels Grand Delta Habitat agit. Loger plus de 100 000 personnes, tout en répondant aux défis environnementaux et sociétaux auxquels la coopérative est confrontée, constitue une véritable **aventure collective**.

La Coopérative emploie 652 collaborateurs dont plus de 300 œuvrent chaque jour sur le terrain pour renforcer les engagements de proximité pris auprès des territoires partenaires, grâce à ses 15 agences implantées sur le territoire.

Depuis 2022, ses équipes de proximité proposent à ses locataires des **visites de courtoisie** qui visent à créer du lien, pour garantir un environnement de vie paisible à chaque locataire. Un moment d'échanges personnalisé qui permet de renforcer la présence du personnel sur le terrain et **sensibiliser les habitants** aux actions contribuant à la tranquillité résidentielle.

FOCUS SUR L'AGENCE GDH DE SORGUES

- **22 collaborateurs gèrent 2 276 logements sur les communes de Sorgues, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Bédarrides et Althen-des-Paluds.**
- Contrat hygiène & propreté : enlèvement des encombrants de 3 m³/semaine/résidence et 6 m³/semaine en Quartiers Prioritaires de la Ville
- En 2024, 7 000€ supplémentaires ont été consacrés à la gestion d'enlèvements ponctuels.

DELTA COLLECT, UN SERVICE INNOVANT

La Coopérative a également mis en place un service de gestion vertueuse des encombrants, **Delta Collect'**, qui redistribue gratuitement des équipements aux locataires qui n'ont pas les ressources nécessaires pour acquérir le confort indispensable pour meubler leur logement.

En complément des actions des agglomérations et des mairies, ce dispositif permet de lutter contre les dépôts sauvages et les encombrants, améliorer la gestion du tri et du recyclage et sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux et écoresponsables.

En 2024 et en Vaucluse :

- Presque 1000 m³ collectés
- 53 interventions en pieds d'immeuble et 78 collectes en locaux communs
- 302 éléments mobiliers distribués
- 37 logements déménagés

CHARTRE DE PARTENARIAT SUR LA PROPRETÉ



Entre les soussignés

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, représentée par :
Christian Gros, Président ou
Cyrille Gaillard, Vice-Président délégué aux déchets,

Et

Grand Delta Habitat, représenté par :
M. Sordelet, Directeur Général.

■ Il est exposé ce qui suit p. 2

■ Il est arrêté ce qui suit

. Article 1 p. 2
. Articles 2 - 3 - 4 p. 3
. Articles 5 - 6 p. 4
. Article 7 p. 5
. Articles 8 - 9 - 10 p. 7

■ Signatures p. 8

Cet engagement porte plus particulièrement sur les actions de nettoyage, de tri, de lutte contre les dépôts sauvages et encombrants ainsi que sur des actions de valorisation et de recyclage mais aussi sur la prévention et la pédagogie.

La présente charte a également pour objet de favoriser la coopération interservices et la mise en place par chacune des parties signataires, selon leurs attributions, des moyens humains, techniques, financiers et organisationnels nécessaires.

■ Article 2 – Périmètre d'intervention

Grand Delta Habitat, bailleur social majeur du territoire, dispose de 2 276 logements répartis sur les communes de Sorgues, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Bédarrides et Althen-des-Paluds.

En accord entre les deux parties les actions seront prioritairement menées sur les quartiers des Mûriers, du Vieux Moulin et du centre ville à Monteux et de Générat, des Establets, Chaffunes et Bouscarle à Sorgues classés en Quartiers Politique de la Ville (QPV).

■ Article 3 – Constat et diagnostic de la situation

Un diagnostic de la malpropreté des espaces publics mené sous l'égide de la communauté d'agglomération a identifié des zones particulièrement impactées par la malpropreté. Ce diagnostic sera régulièrement mis à jour afin d'adapter les actions en fonction des besoins.

L'ensemble du dispositif mis en place par l'échelon intercommunal nécessite, dans les aires identifiées, de se coordonner avec l'action d'autres partenaires dont Grand Delta Habitat ; cela, suivant les volontés exprimées ainsi que les domaines de compétences et de responsabilités de chacun.

Les mesures envisagées par les parties - à travers le programme « Faire de la propreté un enjeu collectif et partagé » - portent sur la chaîne de responsabilités des intervenants, les procédures de coopération entre services et la mise en œuvre des moyens selon un agenda prévisionnel défini ensemble.

■ Article 4 – Rôles et responsabilités - Identification des responsables

Chaque partie nomme un référent unique chargé de la mise en œuvre des actions de la présente charte relevant de sa responsabilité. Ce référent unique est l'interlocuteur privilégié des autres partenaires. Il assure la liaison avec ses agents placés sous sa responsabilité. Il est associé à toutes les phases d'échanges.

Il est préalablement exposé ce qui suit

Considérant l'enjeu de la propreté et du respect de l'espace public pour l'attractivité du territoire communautaire et la qualité de vie de ses habitants, le conseil communautaire a décidé d'engager à ses côtés des acteurs du territoire.

Pour formaliser cet engagement commun, l'élaboration de chartes de partenariat sera coconstruite par la communauté d'agglomération et ses partenaires : bailleurs sociaux, commerçants, associations...

Dans ce cadre, les membres de la présente charte s'engagent à unir leurs efforts afin de garantir, aux habitants de la communauté d'agglomération résidant dans les parcs de logement collectifs de Grand Delta Habitat, une qualité et un cadre de vie agréable en maintenant les espaces publics propres.

La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat a notamment pour compétence la propreté des voiries, espaces verts, la collecte des déchets. Pour cela, elle déploie des moyens humains et matériels importants ainsi que des dispositifs visant à réduire les nuisances.

La sensibilisation et la communication sont aussi des axes que l'intercommunalité déploie pour impliquer les habitants dans le respect de l'espace public et les informer sur les bons gestes. Cependant, des incivilités persistent et les résultats s'avèrent insuffisants.

Grand Delta Habitat, bailleur social, a pour vocation la gestion de son parc immobilier et de ses locataires. Il informe régulièrement ses locataires sur les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et de propreté. Toutefois, il est régulièrement constaté des points noirs générés entre autres par des apports extérieurs.

La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat et Grand Delta Habitat s'impliquent donc, par cette charte, dans la définition d'actions communes en cohérence avec le « Plan propreté des espaces publics » de la communauté d'agglomération.

Il est arrêté ce qui suit

■ Article 1 – Objet de la charte

Les signataires s'engagent à concourir à la qualité et à la propreté des espaces publics sur les quartiers des 5 communes des Sorgues du Comtat dont l'habitat collectif appartient à Grand Delta Habitat, par une intervention coordonnée et par des actions de prévention et de sensibilisation auprès des locataires.

2

S'agissant de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat,
M. Loïc LEGAY, Directeur Exploitation du Pôle Environnement.

S'agissant du bailleur social, Grand Delta Habitat,
M^{me} Florence GIROST, Responsable de territoire Carpentras/Sorgues
ou M. Mathieu ROCHE, Responsable de territoire adjoint.

■ Article 5 – Procédures de coopération

Les signataires s'engagent à :

- . Coopérer en vue d'assurer la bonne mise en œuvre des actions,
- . Mettre en place un comité de suivi (cf. article 9),
- . Organiser des actions coordonnées et mutualisées de sensibilisation et d'information,
- . Définir des procédures d'urgence en cas de problèmes critiques (numéros d'appel spécifiques pour les référents GDH et de l'intercommunalité),
- . Adopter un calendrier annuel partagé pour la mise en œuvre des actions.

■ Article 6 – Mobilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Le cadre national d'utilisation de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) a été établi par le ministère en charge de la politique de la ville, l'Union Sociale pour l'Habitat et des associations représentant les collectivités locales.

La Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat a décidé, en concertation avec les bailleurs, la réparation financière de la TFPB pour chacun des axes.

Ainsi, les signataires s'appuient sur ces règles nationales pour les actions suivantes :

1. Renforcement de la présence du personnel de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier > 0.5% à 5%
2. La formation et le soutien des personnels de proximité dans la gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires > 0.5% à 5%
3. Sur-entretien, maintenance > 20% à 30%
4. Gestion des déchets, encombrants, épaves > 20% à 30%
5. Les dispositifs et actions contribuant à la tranquillité résidentielle > 5% à 10%
6. Les actions favorisant la concertation et sensibilisation des locataires > 0% à 5%
7. Les actions de développement social permettant de favoriser le lien social et le vivre ensemble > 24% à 28%
8. Les petits travaux d'amélioration de la qualité de service > 25% à 35%

La mobilisation de la TFPB permet d'investir dans des actions concrètes qui répondent aux besoins spécifiques des habitants des quartiers prioritaires « Politique de la Ville », tout en respectant les pourcentages prédéfinis ci-dessus pour chaque type d'action.

Pour Les Sorgues du Comtat, ceci est une manière d’assurer une meilleure qualité de vie et environnementale.

■ Article 7 – Engagement des parties

Préambule

La Communauté d’Agglomération Les Sorgues du Comtat et le bailleur s’engagent à l’entretien général du site selon les responsabilités de chacun.

Action 1 – Volet Equipements

	Le bailleur	Les Sorgues du Comtat
Corbeilles	Approvisionnement Mise en place Gestion – Entretien selon la domanialité	/
Cendriers	Mise en place (selon la domanialité)	Approvisionnement Gestion - Entretien
PAV/Contenants OM	Approvisionnement & Mise en place (selon la typologie des résidences : neuves) Nettoiemnt aux abords du PAV et maintien en bon état d'utilisation Entretien courant, menues réparations Développement selon les besoins identifiés	Collectes Traitement des déchets Nettoiemnt du PAV
PAV/Contenants Tri	Choix des emplacements Nettoiemnt aux abords du PAV	Approvisionnement Collectes Traitement des déchets Entretien Nettoiemnt du PAV Développement selon les besoins identifiés Grosses réparations sur PAV dégradés ou inutlisables
PAV Contenants Biodéchets	Choix des emplacements et mise en place (selon la typologie des résidences) Nettoiemnt aux abords du PAV	Approvisionnement Collectes – Traitement des déchets – Entretien Nettoiemnt du PAV Développement selon les besoins identifiés
Composteurs collectifs	Choix des emplacements et mise en place (selon la typologie des résidences) Entretien et Gestion (selon la domanialité)	Approvisionnement Développement selon les besoins identifiés

5

Action 3 – Volet Prévention

. L’agglomération a développé des supports de communication nécessaires aux résidents pour adopter un comportement écocitoyen : Guide du tri, Guide des biodéchets, affiches...
En collaboration avec le personnel du bailleur, la diffusion des informations est effectuée par Grand Delta Habitat directement aux résidents et lors de toute nouvelle entrée dans un logement.
. A la demande des bailleurs, la communauté d’agglomération peut mettre en place des actions d’information et de sensibilisation en pied d’immeuble pour diffuser les consignes de tri. Des ateliers ludiques à destination des résidents peuvent être organisés par les ambassadrices du tri de l’agglomération (la logistique et l’animation sont prises en charge par l’agglomération).

■ Article 8 – Calendrier prévisionnel

Les deux parties s’engagent à commencer la mise en œuvre de la charte dès la signature et à établir un premier bilan par une réunion du comité de suivi dans un délai de 3 mois.
Dans ce délai, un calendrier annuel sera établi pour planifier les interventions.

■ Article 9 – Comité de suivi

Un comité de suivi appelé « Comité Respect de l’Espace Public » est créé, associant les représentants des parties impliquées pour :
. assurer le suivi et l’exécution de la présente convention,
. programmer, suivre, évaluer les actions prévues selon l’agenda prévisionnel et éventuellement rectifier au besoin,
. réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre de cette coopération et de l’engagement des actions.

Le comité de suivi se réunit chaque trimestre pour faire un point sur la mise en œuvre de la charte et la propreté des sites.

La communauté d’agglomération assure le secrétariat de ce comité (invitations et compte rendus), peut associer tout autre de ses services, élus intercommunaux ou personnes expertes dont la présence sera jugée nécessaire pour traiter des questions ou problématiques de l’ordre du jour.

Le compte-rendu des travaux est adressé aux signataires de la présente convention.

■ Article 10 – Durée de la charte

Cette charte est conclue pour une durée de deux ans à compter de la date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

7

Le bailleur social s’engage à consulter préalablement l’intercommunalité pour tout projet de réalisation de locaux poubelles et/ou dalle de propreté dans les PAV ou de développement.

L’intercommunalité met en place sur le mobilier l’information relative aux collectes (règlement, verbalisation).

Déchetterie	Le bailleur	Les Sorgues du Comtat
. Carte provisoire de déchetterie / locataire . Documents d’information . Sacs de tri	Distribution dès la remise des clés au locataire	Approvisionnement
Carte de déchetterie pour le bailleur	/	Approvisionnement

Action 2 – Volet Espaces extérieurs publics ou privés et Espaces verts

Le bailleur s’assure de l’entretien et du bon état du site.

Une brigade de surveillance de la voie publique issue de l’agglomération patrouille régulièrement.

	Le bailleur	Les Sorgues du Comtat
Dépôts sauvages	Nettoiemnt Appel en soutien le cas échéant	Agit en partenariat. Selon modalités à définir (numéro d’appel pour interventions, brigade verte...).
Espaces verts	En fonction des responsabilités de chacun	En fonction des responsabilités de chacun
Espaces communs	En fonction des responsabilités de chacun	En fonction des responsabilités de chacun
Bancs	Approvisionnement Gestion Mise en place Entretien	/
Éclairage	En fonction des responsabilités de chacun	En fonction des responsabilités de chacun
Jardins partagés, aromatiques...	Entretien Animation	Création
Tags sur les murs des résidences	Entretien Nettoiemnt	/

6

Le : À :

Signatures :

Pour Les Sorgues du Comtat

Pour Grand Delta Habitat

Fait en 2 exemplaires originaux.



Les Sorgues du Comtat - Ensemble, partageons nos déchets, cultivons notre avenir !